

~~~~~

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE HANAU**

~~~~~

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2004

Nombre de conseillers : 25 Conseillers présents : titulaires : 24 + 1 Pouvoir
suppléants :

Secrétaire de séance : M. R. DUTT

Sous la présidence de : M. B. BRUMBTER

PRESENTS : Mmes J. LEONHART (Bischholtz); D. BUCHI, R. HINDERER, MM. P. MICHEL (Bouxwiller); R. DUTT (Buswiller); D. BASTIAN, D. CHOPAT (Dossenheim/Zinsel); Mme S. REICHERT, MM. J.P. BALTZER, H. DANNER (Ingwiller); G. SCHOLLER (Kirrwiller-Bosselshausen); M. GANGLOFF (Menchhoffen); G. DELOR (Mulhausen); J.L. BORNI, M. LAMBERT (Neuwiller-lès-Saverne); P. MULLER (Niedersoultzbach); J. REICHERT (Obermodern-Zutzendorf); R. MULLER (Obersoultzbach); E. MAHLER (Ringendorf); G. SCHAEFER (Schalkendorf); B. BRUMBTER (Schillersdorf); J.G. WENDLING (Uttwiller); J.J. RICHERT (Weinbourg); R. KISTER (Weiterswiller).

EXCUSE : M. G. LEONHART (Obermodern-Zutzendorf) : pouvoir à M. J. REICHERT

Assistaient également : M. J. WESTPHAL, Conseiller général du canton de Bouxwiller
M. F. MEYER, Antenne de Saverne du Conseil général du Bas-Rhin
M. H. HERTZOG, Directeur de la Com. Com.

Délibération n°9 : Mise à disposition d'une partie de l'enveloppe globalisée du Conseil Général à la Commune de Neuwiller-lès-Saverne Rapporteur : M. E. MAHLER

VU la politique en faveur des communes et de leurs groupements adoptée par le Conseil Général le 21/06/99 et notamment la mise en place d'une enveloppe financière globalisée au bénéfice des structures intercommunales engagées dans une démarche de projet de territoire et signataires d'un contrat d'objectifs avec le Département,

VU que cette enveloppe intervient en complément de financement pour les projets portés par ces structures et, dans certaines conditions, de projets communaux d'intérêt intercommunal,

VU les délibérations du Conseil municipal de Neuwiller-lès-Saverne adoptant le plan de financement des travaux d'installation de chauffage et d'électricité de l'Eglise Saint Pierre et Paul et de la salle omnisports,

VU que cette salle omnisports a une vocation intercommunale dans la mesure où elle sera notamment utilisée par des archers originaires de nombreuses communes du Pays de HANAU

VU que cette église est un des éléments phares de l'accueil touristique (visite des tapisseries) et de l'animation culturelle (concerts de Musique au Pays de Hanau) dans le Pays de Hanau

VU le dernier arrêté préfectoral en date du 10/11/04 portant extension des compétences de la communauté de Communes du Pays de Hanau et précisant que parmi ces dernières figure notamment le soutien, par des subventions, au développement et à l'organisation de la pratique des activités culturelles et sportives,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 22 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. M. GANGLOFF) et 2 abstentions (MM. J.L. BORNI et M. LAMBERT) :

* **de DEMANDER** au Conseil Général d'affecter le solde des enveloppes globalisées 2002 (58 962,68 €) et 2003 (86 365 €) ainsi qu'une partie de l'enveloppe 2004 (23 643,95 €) de la Communauté de Communes du Pays de HANAU soit **168 971,63 €** au financement des investissements suivants à Neuwiller-lès-Saverne :

Travaux d'installation de chauffage et d'électricité de l'Eglise Saint Pierre et Paul

Montant subventionnable H.T. : 142 277 €

Plan de financement : * Commune de Neuwiller-lès-Saverne : 71 138,50 € 50,00 %
* Conseil général (aide sectorielle) : 44 105,87 € 31,00 %
* Conseil général (enveloppe globalisée de la Com. Com.) : **27 032,63 €** 19,00 %

Construction de la salle omnisports

Montant subventionnable H.T. : 1 013 850 €

Plan de financement : * Commune de Neuwiller-lès-Saverne : 535 917,50 € 52,86 %
* Conseil général (aide sectorielle) : 314 293,50 € 31,00 %
* Conseil régional (13 % des lots bois - 90 000 € -) : 11 700,00 € 1,15 %
* Ligue d'Alsace de Football Association (vestiaires) : 10 000,00 € 0,99 %
* Conseil général (enveloppe globalisée de la Com. Com.) : **141 939,00 €** 14,00 %

* **de DEMANDER** à la Commune de Neuwiller-lès-Saverne :

- d'intégrer cette somme dans le plan de financement des investissements susmentionnés, notamment celui proposé au Conseil Général afin que celui-ci tienne compte de ces sommes dans le montant de sa subvention totale (subvention classique + aide au titre de l'enveloppe globalisée)
- d'informer, le moment venu, le public de la contribution communautaire à cet investissement, en apposant à proximité du chantier une signalétique propre à la Communauté de Communes.

* **de PRECISER** que le solde disponible de l'enveloppe 2004 (62 721,05 €) fera l'objet d'une affectation en 2005

Certifié exécutoire

**Pour extrait conforme
Le Président**